



ACAT -Burundi

Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme
commises au Burundi.

Période de Février 2014.

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, 17 cas d'assassinats, 3 cas d'enlèvement, 3 cas d'arrestations arbitraires et 2 cas d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être recensés.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés: des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi. Certains de ces cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans faire ni identification ni enquête.

II. ASSASSINATS.

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de février 2024, l'ACAT-Burundi a pu documenter 17 cas d'assassinats.

1. En date du 8 février 2024, vers 1 h du matin, Frédéric Nzikobanyanka et son épouse Geneste Nabarondo ont été assassinés à coup de grenade larguée par des individus non identifiés dans leur chambre à coucher à leur domicile situé sur la colline de Nyunzwe de la zone de Nyamugari, en commune de Marangara de la province de Ngozi. Selon des sources locales, le mobile de l'assassinat de Frédéric Nzikobanyanka, qui était un membre du parti CNL et de son épouse n'est pas encore déterminé, mais les habitants de la colline de Nyunzwe pensent que leur assassinat serait lié à une campagne d'actes d'intimidation et de harcèlement des militants du CNL en cours dans plusieurs localités du territoire national. Une ouverture d'enquête a eu lieu, ACAT-Burundi demande que la procédure soit achevée contrairement à ce qui s'observe couramment et que les auteurs soient connus, arrêtés et punis conformément à la loi.

2. En date du 11 février 2024, un homme connu sous le nom d'Ismail Nizigiyimana alias Mangarara, âgé d'une cinquantaine d'années, a été abattu par balles tirées par un policier, non loin du chef-lieu de la commune de Rugombo et de la province de Cibitoke. ACAT-Burundi demande que l'auteur du crime soit arrêté et puni conformément à la loi.
3. En date du 12 février 2024, Kelly, âgé de 20 ans, est mort des suites des coups et blessures qui lui avaient été infligés par des Imbonerakure à la 1ère avenue du quartier de Nyamugari, en commune et province de Gitega sur l'instigation d'une femme prénommée Félicité, également militante du parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie). Selon des témoins, alors que le jeune Kelly, distributeur de produits de la Brarudi sur un chariot, partageait en date du 9 février 2024 un verre de bière avec cette femme âgée de 55 ans, dans un bistrot situé à la 1ère avenue du quartier de Nyamugari, communément appelé « Kuri CEPGL2 », Félicité a, à un moment donné, commencé à crier que son argent d'une somme de 800.000 Francs Burundais avait été volé par Kelly. Malgré les dénégations du jeune Kelly, Félicité a dans la foulée appelé par téléphone des Imbonerakure de la localité afin qu'ils viennent lui « rendre justice ». C'est ainsi qu'ils sont arrivés en trombe et se sont rués sur Kelly pour lui administrer violemment des coups et blessures à tel point qu'il ne parvenait plus à se relever. Les mêmes sources ont précisé que Kelly a été évacué, dans un état très critique, au centre de santé « Lueur d'espoir de Gitega » pour des soins intensifs. ACAT-Burundi demande que les auteurs de ce crime soient traduits devant la justice pour répondre de leur acte.
4. En date du 12 février 2024, le corps sans vie de Justin Bucumi a été découvert sur la transversale 3 de la colline de Gasenyi-centre, dans la commune de Buganda de la province de Cibitoke. Selon des témoins de la découverte macabre, la victime a reçu plusieurs coups de pioche au niveau de la tête. Aucune enquête préalable n'a été menée pour connaître les auteurs et les circonstances du crime.

5. En date du 13 février 2024, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Carine Ngendakumana, âgée d'une quarantaine d'années a été retrouvé sur la Transversale 3 de la colline de Nyamitanga, en commune de Buganda de la province de Cibitoke, à une cinquantaine de mètres d'une position militaire. Selon des sources locales, le corps de la victime avait été décapité à coups de machette et était couvert de blessures partout. Aucune enquête préalable n'a été menée pour connaître les auteurs et les circonstances du crime.
6. Dans la nuit de mercredi 14 février 2024, une militante du CNDD-FDD connue sous le nom de Félicité Sinzohagera a été décapitée par des individus non identifiés qui l'ont retrouvé à son domicile situé sur la colline de Nyangurube de la zone de Rugege, en commune de Butaganzwa de la province de Ruyigi (Est du Burundi). Selon des sources locales, le mobile du crime n'a pas été élucidé.
7. En date du 18 février 2024, un groupe d'imbonerakure ont sauvagement assassiné Oscar Mbonihankuye. Selon des sources sur place, après des travaux communautaires organisés par des Imbonerakure de la colline de Masama auxquels tout habitant de la colline devait participer, cinq parmi ces imbonerakures : Eric Ndayizeye, Eraste alias Rasta, Aimable , Thierry ainsi que le surnommé Wariraye, se sont lancés dans la recherche de toute personne n'ayant pas pu y participer et de lui faire payer une amende de 18 000 Fbu .Ils l'ont retrouvé dans son champ et lui ont exigé de payer une amende mais, malheureusement, il n'avait pas d'argent à sa disposition. C'est ainsi que ces Imbonerakure l'ont ligoté les bras et l'ont jeté vivant dans la rivière Mubarazi à proximité de leur champ, après l'avoir violemment passé à tabac en présence de sa femme. Les mêmes sources ont précisé que des habitants de la colline de Masama ont essayé de retrouver le corps d'Oscar Mbonihankuye mais en vain. Ils ont même essayé de contacter par téléphone l'administratrice communale de Mbuye, Evelyne Ndayisasirire, pour aider dans cette activité, mais elle leur a rattaché au nez et a même refusé de les accueillir à son bureau. Il en a été de même du secrétaire permanent de la commune de Mbuye.

8. En date du 25 février 2024, dans la localité de Buringa, commune Gihanga en province de Bubanza vers 21h, une attaque armée revendiquée par le groupe rebelle RedTabara a ôté la vie à 9 personnes dont 6 femmes qui se trouvaient dans un ménage en deuil. Une permanence du parti au pouvoir le CNDD-FDD a été démolie par un obus et des militaires ont été également assassinés. Le groupe rebelle et le gouvernement se jettent la responsabilité sur ce drame des civils tués. La vérité doit être établie pour que les auteurs soient connus, arrêtés et punis conformément à la loi car rien ne peut justifier la tuerie des civils innocents.

III. ENLEVEMENTS

1. En date du 17 février 2024, commune Rugombo, NDUWAYO Benoît un militant de CNL a été enlevé au lieu du travail sur la colline Munyika 2 par des agents du service national de renseignement. Sa famille n'a pas été informée du lieu de la détention ni des motifs de son arrestation.
2. En date du 21 février 2024, un militant du parti CNL David Bamporiki membre du CNL a été enlevé sur la colline de Kagwema, en zone et commune de Gihanga de la province de Bubanza, il a été embarqué vers une destination inconnue par des individus en tenues policières et civiles à bord d'une camionnette Hilux double cabine aux vitres teintées sans plaque d'immatriculation.

Selon des témoins, David Bamporiki était en train de partager un verre dans un groupe de personnes où se trouvait le responsable des Imbonerakure en commune de Gihanga, Olivier Nahimana. C'est alors que des hommes en tenues policières et civiles sont arrivés en trombe et se sont rués sur David Bamporiki qui a tenté de résister sans succès. Il a été embarqué sans ménagement à bord de ce véhicule vers une destination inconnue en direction de la ville de Bujumbura.

3. En date du 26 février 2024, Gilbert Irakoze membre du parti CNL a été enlevé par des policiers à bord d'une camionnette double cabinet à vitres teintées à bord duquel se trouvait Médard chef de zone Mabayi qui est Imbonerakure ayant été démobilisé dans l'ancien mouvement rebelle CNDD-FDD. La voiture utilisée appartiendrait au responsable du SNR dans la province de Cibitoke. Les proches de Gilbert l'ont cherché dans tous les cachots en vain.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.

1. En date du 6 février 2024, Nibizi Longin, secrétaire du parti CNL dans la province de Rutana vivant au chef-lieu de cette province dans le quartier Birongozi 1 s'est réveillé alors que sa maison était encerclée par des policiers qui ont effectué une fouille perquisition dans sa maison. Sans être informé des motifs de leur présence, il a été amené à la police judiciaire où il a été photographié puis relâché. Ses proches dénoncent un harcèlement continu des membres du CNL.
2. En date du jeudi 8 février 2024, Désiré Bizimana militant du CNL a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bubanza en complicité avec des Imbonerakure qui l'ont retrouvé sur son lieu de travail dans une ferme de Buringa de la commune de Gihanga. Selon des témoins ayant assisté à son arrestation, Désiré Bizimana a d'abord été conduit manu militari au cachot du commissariat communal de la police à Gihanga avant d'être transféré le lendemain en Mairie de Bujumbura par des agents du SNR où il a été détenu dans un lieu tenu secret.
3. En date du 16 février 2024, un commerçant du nom de Silas Gashirahamwe a été arbitrairement arrêté par la police au quartier de Nyabiharage en commune et province de Gitega et a été conduit au cachot du commissariat de police de Gitega dans un premier temps avant d'être transféré à la prison centrale de cette province. Selon des sources locales, Silas Gashirahamwe a été arrêté à la suite de sa dénonciation des irrégularités ayant émaillées les listes des commerçants bénéficiaires de la distribution du sucre de la Société Sucrière

du Moso (SOSUMO) à revendre en détail, ces listes étaient établies par la cheffe de quartier Nyabiharage et membre du CNDD-FDD, Jacqueline Ndayishimiye. En effet, après avoir constaté dans la soirée du 8 février 2024 qu'il ne se retrouvait pas sur ces listes malgré sa qualité de commerçant bien reconnue dans le quartier, Silas Gashirahamwe s'est étonné de trouver des noms des personnes non commerçantes sur ces mêmes listes et a dénoncé ces irrégularités par un message qu'il a envoyé dans un groupe WhatsApp (de plus de 400 membres) regroupant la population résidant dans le quartier de Nyabiharage, y compris la cheffe de ce quartier, Jacqueline Ndayishimiye. Il ne comprenait pas pourquoi des personnes non commerçantes se retrouvent sur des listes de commerçants alors que certains vrais commerçants y font défaut. Les mêmes sources ont précisé que Silas Gashirahamwe a comparu, avant son arrestation, au bureau du conseiller socioéconomique du gouverneur de province pour des éclaircissements sur son message et qu'il a fini par se faire arrêter après. Des menaces véhiculées à travers plusieurs messages WhatsApp qui l'accusaient d'avoir terni l'image du quartier et de son responsable ont été proférées.

V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de février 2024.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, usent du pouvoir que l'Etat du Burundi leur a attribué en malmenant et torturant la population surtout celle de l'opposition sans inquiétude. L'ACAT-Burundi constate également qu'il y 'a toujours des agents du Service National de Renseignement qui torturent les personnes arrêtées dans les lieux de détentions et apprend avec regret des transferts des détenus qui s'effectue pendant la nuit pour camoufler l'état critique des détenus ayants subis des actes de tortures.

Ainsi, 2 d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de Février 2024.

✓ TORTURE

1. En date du 04 février 2024, Félicien NGENDABANKA a été torturé par Ciza Jean, chef des imbonerakure dans la zone Gihogazi en collaboration avec NKURUNZIZA Bosco, le responsable du parti CNDD FDD sur la colline Murago, zone Gihogazi. En effet, la nuit de cette date, CIZA Jean s'est rendu au chef-lieu de la commune Gihogazi afin de fermer les cabarets encore ouverts. Arrivée au cabaret de Félicien NGENDABANKA, Il a demandé à celui-ci pourquoi son cabaret est ouvert, sans attendre la réponse, CIZA Jean et Bosco NKURUNZIZA ont commencé à battre Félicien NGENDABANKA. Selon les sources sur place, la victime a été transportée au Centre de Santé à Gihogazi dans un état critique avant d'être transféré à Gitega à l'hôpital de Mutoyi. La population se demande pourquoi les tortionnaires ne sont pas arrêtés alors que la victime est dans un état critique à l'hôpital.
2. Dans la nuit de jeudi 8 février 2024, vers 22 heures, un conducteur d'une moto taxi, Berchmans Niyonkuru, père de trois enfants, et sa mère prénommée Spéciose ont été violemment battus et grièvement blessés par un groupe d'Imbonerakure à leur domicile sis au quartier de Nyabututsi, dans la commune et province de Gitega.
Selon des sources sur place, ce groupe de jeunes Imbonerakure dirigés par Pascal Mpawenayo, le chef du quartier de Nyabututsi se sont rendus au domicile de Berchmans Niyonkuru et lui ont ordonné d'ouvrir la porte de sa maison et de sortir immédiatement. Aussitôt sorti, Berchmans Niyonkuru a été sommé par trois Imbonerakure Thierry, Emile et Sylvain, ainsi que Pascal Mpawenayo qui l'ont obligé à s'allonger par terre, le ventre contre le sol, et l'ont violemment battu dans le dos et sur les fesses. Ils disaient qu'ils le punissaient ainsi sous prétexte qu'il s'était bagarré avec sa femme deux jours avant.
Les mêmes sources ont précisé que sa mère prénommée Spéciose a tenté en vain d'intervenir en faveur de son fils pour que ces imbonerakure cessent de lui infliger des coups de bâton mais, ils ont commencé à la battre aussi avec son fils. Les informations qui nous parviennent précisent que Berchmans

Niyonkuru a été évacué la même nuit, dans un état critique, au centre de santé « Amis des malades » qui se trouve dans le même quartier de Nyabututsi. Les auteurs de ces actes n'ont pas été inquiétés par la justice.

VI. CONCLUSION.

Le mois de Février 2024 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.